

# CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 15 MARS 2022

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Jean-Claude FAIDUTTI - Didier GUILLOT - Marc OJARDIAS - Mathieu ARSALE - Jean-Marc BERNAY - Frédéric MAINAS.

Absent : Stéphane LAFAY

Absent excusé : Jean-Marc GOUJAT

Pouvoirs : Jean-Marc GOUJAT à Fabienne BEAUJEU

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

==\*\*==\*\*==\*\*==\*\*==

#### 1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé par 8 voix POUR et 1 abstention (Mathieu ARSALE).

#### 2. Confirmation du rang de l'adjoint élu le 16/12/2021 - délibération n°74

Suite à la démission du Conseil Municipal de Marie-Jeanne BLANDIN, il a été décidé par délibération en date du 16/12/2021, de pourvoir le poste d'Adjoint devenu vacant, par Didier GUILLOT. Celui-ci a été élu en tant que 3<sup>ème</sup> Adjoint, et Jean-Claude FAIDUTTI est passé 2<sup>ème</sup> Adjoint.

→ Le Conseil Municipal confirme que Didier GUILLOT est bien 3<sup>ème</sup> Adjoint.

#### 3. Plan de formation mutualisé de la CoPLER et de ses communes membres

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents des collectivités un Plan de Formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, il hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et ou stratégiques du développement de notre collectivité.

Fort de plusieurs expériences ayant abouti à l'élaboration du plan de formation intercollectivités, la CoPLER et les Communes membres volontaires ont décidé de renouveler leur partenariat pour élaborer un nouveau plan de formation sur 3 ans 2022, 2023 et 2024 qui recense l'ensemble des besoins collectifs et individuels de formation.

→ Approbation par 8 voix POUR et 1 abstention (Jean-Claude FAIDUTTI).

### Informations générales

- Avis du conseil municipal sur le PLUI : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'approbation du PLUI sera soumise au vote du Conseil Communautaire la semaine prochaine. Le Conseil Municipal s'était prononcé contre le projet de PLUI. Monsieur le Maire souhaite savoir, à titre informatif, si le Conseil Municipal n'a pas changé d'avis. Les conseillers municipaux indiquent qu'ils ont toujours le même avis.

- Projet de réhabilitation de l'ancienne école : le Conseil Municipal a pour projet de transformer l'ancienne école en gîte familial. Un économiste est déjà venu sur place. Un architecte vient jeudi matin pour étudier la faisabilité du projet et voir le bâtiment. Il donnera un chiffrage pour l'élaboration des plans et documents nécessaires aux demandes de subventions.

- Sécurité : traversée du Bourg : Jean-Claude FAIDUTTI s'est rendu à une réunion de l'association sécurité RN7/RN82 afin d'avoir des conseils pour améliorer la sécurité de la traversée du Bourg par la RN7.

### Questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré concernant le projet pour un terrain situé dans le bourg à côté de la salle d'animation.

- Jean-Claude FAIDUTTI souhaite que le Conseil Municipal réfléchisse à un projet de construction de logements adaptés pour les personnes âgées, la commune disposant de terrains disponibles.

- Un découpage de la commune sera établi concernant la distribution de documents dans les boîtes aux lettres par les conseillers municipaux.

- Une réunion préparatoire concernant les jardins partagés aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> avril.

- Une réunion Maire/ Adjoints est fixée au mardi 5 avril afin de préparer le prochain conseil municipal.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 14 avril à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.